

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 24 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 18 juillet 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - Mrs Jean-Pierre LALANNE - Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Bertrand GAUFROYAU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : - Mme Elisabeth BONJEAN jusqu'à 19 h - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR jusqu'à 19 h - Mme Marie-Josée HENRARD jusqu'à 19 h - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Vincent NOVO - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI - M. Alexis ARRAS - M. Bruno CASSEN - Mme France POUDEX

POUVOIRS :

Mme Elisabeth BONJEAN qui a donné pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ jusqu'à 19 h
 M. Stéphane MAUCLAIR qui a donné pouvoir à M. André DROUIN jusqu'à 19 h
 Mme Marie-Josée HENRARD qui a donné pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO jusqu'à 19 h
 M. Francis PEDARRIOSSE qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
 Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU qui a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
 M. Vincent NOVO qui a donné pouvoir à M. Bertrand GAUFROYAU
 Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI qui a donné pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
 M. Alexis ARRAS qui a donné pouvoir à M. Bruno JANOT
 M. Bruno CASSEN qui a donné pouvoir à M. Philippe DUCHESNE
 Mme France POUDEX qui a donné pouvoir à M. Pascal DAGES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : CHANTIER QUALIFICATION NOUVELLE CHANCE

La Ville de Dax mène pour son territoire un projet social global, visant notamment la réduction des inégalités sociales. Cette ambition se traduit par des engagements de la collectivité pour la réussite éducative, l'insertion sociale et professionnelle en direction des publics les plus éloignés de l'emploi par manque de qualification.

C'est dans ce cadre, qu'il est proposé de renouveler la mise en œuvre du dispositif « Chantier qualification nouvelle chance » en partenariat avec le Conseil Régional d'Aquitaine.

La Ville de Dax porteuse de ce projet, permettra l'accès pour douze stagiaires, à un parcours de formation, finalisé par la délivrance d'un titre professionnel de niveau V dans le domaine de la restauration. Ce dispositif sera mené en partenariat avec le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général des Landes, l'INSUP, l'INFA et les prescripteurs d'emplois tels que la Mission Locale Landaise, le Pôle Emploi et Cap Emploi. Il s'adressera à des jeunes de moins de 26 ans éloignés de l'emploi, sans qualification mais également à des bénéficiaires du RSA et à toutes personnes issues des quartiers qui relèvent de la politique de la Ville.

De plus, cette opération permettra la mise en place d'un projet Humaquitaine au sein du chantier qualification. En effet, avec le soutien du Conseil Régional d'Aquitaine, six jeunes auront la possibilité de partir pendant 4 semaines à l'étranger pour mettre à profit les compétences acquises durant le chantier. Cette expérience sera riche tant sur le travail de la mobilité que sur le parcours professionnel. Cette opération sera uniquement sous la responsabilité de l'accompagnateur nommé par l'INSUP et n'engage pas de coût financier supplémentaire.

Le rôle de la Ville par le biais du Centre Social et Culturel sera d'assurer la coordination, de se porter garant de la communication de ce projet et de prendre en charge financièrement les dépenses identifiées dans le budget prévisionnel.

Les conditions de prise en charge par la Ville de Dax de cette opération sont les suivantes :

- la prise en charge financière des repas des stagiaires à hauteur de 2 226 € (imputation budgétaire 6042 520 CS)
- la prise de commandes de 10 à 12 prestations type « traiteur » pour l'année 2015 pour une valeur de 7 920 € par la Ville de Dax auprès de l'INFA (imputation budgétaire 6232 antenne 024);
- suivi et traitement administratif :

Un protocole de co-traitance, joint en annexe, devra être signé avec l'INSUP.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Ville, exercice 2014, service centre social et culturel.

**SUR PROPOSITION DE MADAME CHRISTINE BASLY, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la mise en œuvre du dispositif 'chantier qualification nouvelle chance',

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20140724-5-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 25 Juillet 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».